

Appel à candidatures pour le recrutement de personnels détachés sur des fonctions de direction d'établissement à la rentrée 2026

Préambule

Pour diriger ses établissements français à l'étranger, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) recrute tous les ans des personnels de direction, chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints. Ces personnels sont fonctionnaires titulaires et exercent les missions fixées par le décret 2001-1174 du 11/12/2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Ils sont détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

Sont exigées par ailleurs une bonne maîtrise de l'outil informatique et éventuellement d'une capacité à s'exprimer couramment dans une langue étrangère.

L'implantation géographique du poste, la diversité des élèves, des professeurs, des personnels et des missions de l'enseignement français à l'étranger enrichissent le métier de proviseur ou de proviseure et de membre de l'encadrement. Elles génèrent également des contraintes spécifiques.

L'attention des candidats et candidates à un poste de direction est attirée sur la spécificité des établissements français à l'étranger. Acteurs de la politique de rayonnement culturel, linguistique et de coopération éducative de la France, financés conjointement par les familles et par l'État et soumis d'abord au droit local, ces établissements ne peuvent être appréhendés comme les établissements de France. Le proviseur ou la proviseure doit sensibiliser les personnels nouvellement arrivés aux caractères originaux de leur établissement d'affectation.

La mission de responsable d'établissement s'inscrit dans ce contexte particulier marqué par la richesse et la diversité de la communauté éducative, la variété et la complexité des missions qui conduisent le chef ou la cheffe d'établissement à adapter méthodes, comportements et contenus d'enseignement à un contexte local parfois très différent du contexte en France et à prendre en compte la nécessité d'offrir aux élèves un double enracinement dans la culture française et dans celle du pays-hôte. Une majorité des

établissements français à l'étranger est gérée par un comité de gestion et/ou une association avec laquelle le proviseur ou la proviseure doit nouer des relations de confiance.

Compte tenu des fortes marges d'autonomie de ces établissements, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, les chefs et cheffes d'établissement voient leurs missions élargies et sont la clef de voûte du système de gouvernance des établissements du réseau de l'AEFE. De plus, au-delà de ses missions d'éducation, l'établissement contribue à la politique de rayonnement linguistique et culturel et de coopération éducative conduite par le poste diplomatique. Le proviseur ou la proviseure, qui s'appuie sur son équipe de direction, incluant notamment les directeurs ou directrices d'école, exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et sous l'autorité de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice.

Dans ce cadre, le proviseur ou la proviseure, collaborateur proche de la directrice générale de l'Agence, élabore et met en œuvre le projet d'établissement. Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures, le proviseur ou la proviseure est un référent sur le plan pédagogique et joue un rôle incitatif fort dans la réflexion menée au sein de l'équipe enseignante, pour la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte local et pour l'insertion harmonieuse, utile et efficace de l'établissement dans son environnement.

Dans le cadre du plan d'action consacré à l'égalité professionnelle à l'AEFE les personnels de direction mettront en œuvre une politique d'égalité professionnelle.

Les candidates ou candidats pourront se reporter à la note de service parue au [BOEN n°32 du 28 août 2025](#) concernant les conditions générales de recrutement et détachement.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

Profil des postes à pourvoir

POSTES DE CHEFS D'ETABLISSEMENT :

N° 11893 – COSTA RICA

Une cheffe ou un chef d'établissement pour le lycée franco-costaricien de Tres Rios, établissement conventionné de 2^{ème} catégorie, scolarisant 1 102 élèves, des classes maternelles aux classes de Terminale, dont 412 dans le secondaire. L'établissement suit le calendrier du rythme sud.

L'équipe de direction se compose d'un(e) proviseur(e) et d'une directrice d'école.

Le rôle de la cheffe ou du chef d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques. La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle).

Elle devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les associations de parents d'élèves et un comité de gestion renouvelé entièrement tous les 2 ans. À ce titre, elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, elle devra disposer d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières de la fonction afin de conduire la politique de l'établissement. La faisabilité d'un projet d'extension sur site devra être étudiée en lien avec le comité de gestion et le poste diplomatique.

Impliquée dans la gestion des ressources humaines, (24 résidents ou détachés d'enseignement, 113 personnels de droit local) la personne recrutée participera aux recrutements des personnels détachés d'enseignement d'éducation et administratifs en application des circulaires de l'AEFE et des personnels de droit local en conformité avec le droit du travail costaricien. Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, notamment en tenant compte dans sa gestion des ressources humaines, du contexte étranger.

La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE, qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service culturel de l'Ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

La pratique courante de l'espagnol est indispensable.

Poste à pourvoir le 01/08/2026. Scolarisation : ECL.

N° 14548 – KENYA

Un chef ou une cheffe d'établissement pour le lycée Denis-Diderot de Nairobi, établissement conventionné de 1^{re} catégorie, scolarisant 661 élèves sur les niveaux homologués dont 357 élèves dans le primaire et 304 élèves dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée d'un proviseur ou d'une proviseure, d'une directrice administrative et financière et d'une directrice du premier degré.

L'établissement accueille un enseignant maître formateur en établissement (EMFE), placé sous l'autorité du chef ou de la cheffe d'établissement et chargé de missions de formation pour les personnels enseignants de l'école primaire.

Un enseignant formateur du second degré (EF2D) en mathématiques est également en poste dans l'établissement. Placé sous l'autorité du chef ou de la cheffe d'établissement, il est chargé des missions de formation en lien avec sa discipline pour la zone Afrique australe et orientale.

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques :

- La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle) ;
- Elle sera en effet directement impliquée dans la politique de coopération menée par le poste. À ce titre et dans le contexte d'un réseau d'établissements labellisés développé, la coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE qu'il conviendra de développer. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes ;
- Impliquée dans la gestion des ressources humaines, disposant d'une équipe constituée de 11 enseignants détachés pour le 1er degré et 15 enseignants détachés pour le 2d degré, et de 36 enseignants recrutés locaux, la personne recrutée participera aux recrutements des personnels détachés à mission d'enseignement en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local ;
- Elle contribuera au développement de l'établissement dans le cadre du cap 2030.

Le chef ou la cheffe d'établissement devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les parents d'élèves, le poste diplomatique et les autorités locales. À ce titre, il ou elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger.

Par ailleurs, la personne recrutée disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement. Un investissement important en matière de gestion de projet, d'expertises techniques, juridiques et financières, de synthèse et de communication sera demandé.

Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, il ou elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, en prenant compte notamment du contexte local dans sa gestion des ressources humaines.

Une réflexion sur un projet de rénovation et d'extension est engagée avec le comité de gestion et le poste diplomatique et il sera nécessaire de la poursuivre en lien avec la sous-direction de l'immobilier de l'AEFE.

Maîtrise de l'anglais indispensable.

Poste à pourvoir le 01/09/2026.

Scolarisation : ECL.

N° 14513 – OMAN

Un chef ou une cheffe d'établissement pour le Lycée français international de Mascate, établissement conventionné de 1^{re} catégorie, scolarisant 262 élèves, dont 147 dans le primaire et 115 dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée d'une proviseure ou d'un proviseur et d'une DAF en contrat local.

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques :

- La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle) ;
- Elle sera en effet directement impliquée dans la politique de coopération menée par le poste. À ce titre et dans le contexte d'un réseau d'établissements labellisés développé, la coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE qu'il conviendra de développer. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes ;
- Impliquée dans la gestion des ressources humaines, disposant d'une équipe constituée de 2 enseignants détachés pour le 1er degré et 1 enseignante détachée pour le 2d degré, et de 36 recrutés locaux dont 24 enseignants, la personne recrutée participera aux recrutements des personnels détachés à mission d'enseignement en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local ;
- Elle contribuera au développement de l'établissement dans le cadre du cap 2030.

Le chef ou la cheffe d'établissement devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les parents d'élèves, le poste diplomatique et les autorités locales. À ce titre, il ou elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger.

Par ailleurs, la personne recrutée disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement.

Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, en prenant compte notamment du contexte local dans sa gestion des ressources humaines.

Un investissement important en matière de gestion de projet, d'expertises techniques, juridiques et financières, de synthèse et de communication sera demandé.

Spécificité et attendus du poste : connaissances solides du primaire et du secondaire en l'absence d'un poste de directeur ou de directrice du primaire.

Maîtrise de l'anglais indispensable (niveau C1).

Poste à pourvoir le 01/09/2026.

Scolarisation : ECL.

N° 11918 – SEYCHELLES

Une cheffe ou un chef d'établissement pour l'École française de Victoria, dont la responsabilité financière relève d'un organisme gestionnaire de droit privé ayant signé une convention avec l'AEFE, scolarisant 325 élèves des classes maternelles à celles de lycée, dont 310 dans les niveaux homologués, les niveaux de première et terminale étant au CNED réglementé.

L'École française de Victoria est le seul établissement homologué de l'île.

Le rôle de la cheffe ou du chef d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques. La personne recrutée sera placée sous l'autorité de l'Ambassadrice.

Elle devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les associations de parents d'élèves et le comité de gestion. A ce titre, elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, elle devra disposer d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières de la fonction, afin de conduire la politique de l'établissement.

Impliquée dans la gestion des ressources humaines (4 personnels détachés d'enseignement et 43 recrutés locaux), la personne recrutée participera aux recrutements des personnels détachés en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local. Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, notamment en tenant compte dans sa gestion des ressources humaines, du contexte étranger.

La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE, qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service culturel de l'Ambassade, l'Alliance française et l'antenne régionale de La Réunion, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

Spécificités et attendus du poste :

- maîtrise indispensable des outils informatiques ;
- accompagnement du développement de l'établissement (en particulier école maternelle, homologation du cycle terminal, effectifs) ;
- conduite de la politique des langues et renforcement de la maîtrise de la langue française ;
- élaboration du plan de communication de l'établissement ;
- conduite de la politique budgétaire de l'établissement en collaboration avec le comité de gestion ;
- engagement dans un pilotage administratif rigoureux et formalisé ;
- engagement pour le recrutement et la formation des personnels de droit local.

Poste à pourvoir le 01/09/2026.

Scolarisation : EC.

N° 14399 – SUISSE

Un principal ou une principale pour l'École française internationale de Berne, établissement conventionné de 1^{re} catégorie, scolarisant 129 élèves, dont 96 élèves dans le primaire et 33 élèves dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée du chef ou de la cheffe d'établissement et d'une directrice d'école.

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques :

- la personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle) ;
- elle sera en effet directement impliquée dans la politique de coopération menée par le poste. À ce titre et dans le contexte d'un réseau d'établissements labellisés développé, la coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE qu'il conviendra de développer. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes ;
- impliquée dans la gestion des ressources humaines, disposant d'une équipe constituée de 3 enseignants détachés pour le 1er degré et 1 enseignant détaché pour le 2^d degré, et de 40 recrutés locaux dont 22 enseignants, la personne recrutée participera aux recrutements des personnels détachés à mission d'enseignement en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local ;
- elle contribuera au développement de l'établissement dans le cadre du cap 2030 ;
- le chef ou la cheffe d'établissement devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les parents d'élèves, le poste diplomatique et les autorités locales. À ce titre, il ou elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger.

Par ailleurs, elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement.

Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, il ou elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, en prenant compte notamment du contexte local dans sa gestion des ressources humaines.

Un investissement important en matière de gestion de projet, d'expertises techniques, juridiques et financières, de synthèse et de communication sera demandé.

Maîtrise de l'anglais et de l'allemand souhaitable.

Poste à pourvoir le 01/09/2026.

Scolarisation : ECL.

POSTE D'ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT :

N° 14430 – GABON

Un proviseur-adjoint ou une proviseure-adjointe pour le Lycée Blaise-Pascal de Libreville, établissement conventionné de 4^e catégorie, scolarisant 1180 élèves des classes de 6^e aux classes de terminale, dont 650 élèves dans le collège et 530 dans le lycée.

Outre le chef ou la cheffe d'établissement, l'équipe direction se compose d'un proviseur adjoint ou d'une proviseure adjointe et d'une directrice administrative et financière ou d'un directeur administratif financier.

L'équipe pédagogique est composée de 2 CPE, 100 professeurs et 15 AED.

Les missions spécifiques de l'adjoint ou de l'adjointe au sein de l'établissement : gestion pédagogique du collège, relations avec le 1^{er} degré, suivi du projet d'établissement.

Elle assumera également les responsabilités habituelles d'un adjoint ou d'une adjointe, notamment l'organisation du service de la vie scolaire, du CESC et du CVL, l'élaboration des emplois du temps des enseignants du second degré, le suivi des élèves ainsi que de l'organisation matérielle des examens.

Elle devra faire preuve d'autonomie et d'adaptation avec un réel sens des relations humaines et des aptitudes à la communication et à la diplomatie.

Elle devra posséder une pratique professionnelle en lycée, saura gérer un centre d'examen (DNB et Baccalauréat), maîtrisera les procédures d'orientation vers le supérieur, français et étranger, ainsi que l'outil informatique (gestion des absences et emplois du temps).

Au-delà des missions habituelles attachées à ce poste en France, la personne recrutée devra en assumer de nouvelles, variées et multiples de même qu'il lui sera demandé une capacité de travail importante, de la rigueur, de l'autorité, un sens important de l'organisation, une certaine rapidité d'exécution, de l'initiative, un sens aigu des relations humaines et une loyauté sans faille vis-à-vis du chef ou de la cheffe d'établissement et des autres membres de l'équipe de direction.

Elle sera amenée à travailler au quotidien en étroite collaboration avec les divers services de l'ambassade de France et du Consulat général de même qu'avec les autorités locales.

Des qualités de discrétion et de diplomatie sont donc tout à fait primordiales.

Poste à pourvoir au 01/09/2026.

Scolarisation : CL.

Procédure

- **Jusqu'au 22 mars 2026** : les candidates et candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié (accès depuis l'appel à candidatures en page d'accueil du [site de l'AEFE](#)).

Les candidates et candidats qui auraient déjà constitué un dossier pour la rentrée 2026 et qui souhaitent apporter leur candidature sur ces postes devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiants et mot de passe. Ils et elles joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies précédemment).

- **Pour le 23 mars 2026 dernier délai** : les candidates et candidats (en France ou à l'étranger) enverront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives en un seul fichier PDF au bureau du recrutement via le site [France Transfert](#) à l'adresse suivante : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

Toutes les candidates et candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

- **Pour le 30 mars 2026 dernier délai** : les rectorats ou ambassades transmettront **uniquement la dernière page du dossier** revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidates et candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidates et candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est vivement recommandé de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE – Direction des ressources humaines à Nantes par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone au 02 51 77 29 25.